

Toulouse, le 29 janvier 2024

Arrêté n° A20240129-04

portant mise en service d'un réseau d'eau potable 110 mm Route de Préserville – RD31 à LANTA

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu les compétences transférées par la Communauté de Communes Terres du Lauragais en matière d'eau potable ;

Vu le marché de travaux à bons de commande n°022P2022 notifié le 20/10/2022 à l'entreprise SPIECAPAG pour le groupement SPIECAPAG / COLAS / INEO et le bon de commande n°53245 notifié le 12/10/2023 d'un montant contractuel à 107 162,60€HT pour le renouvellement et le renforcement d'un réseau d'eau potable sur la RD 31 à Lanta ;

Vu l'arrêté de voirie 23_AV_2434 du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour la réalisation de travaux sur le domaine public de la RD31 ;

Considérant que le montant de l'opération n°OP200071298-022 « Renouvellement du réseau eau potable 110 mm RD31 à Lanta » s'établit à 108 000 €HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de ces opérations a été assurée par le service ingénierie de Réseau31.

Considérant que les travaux cités ci-dessus ont été réceptionnés avec réserves le 26/01/2024.

Considérant que l'opération n°200071298-022 - est constituée des travaux suivants :

- Pose d'une canalisation principale en PVC PN16 diamètre 110mm sur 538ml du lieu-dit Pescajou jusqu'à la parcelle ZM142
- Reprise de 5 branchements en PEHD 25mm et d'un branchement en PEHD 40mm
- Reprise de trois antennes : PVC 90mm, PVC63 mm et PEHD 32mm
- Construction d'un regard avec purge et vanne de sectionnement au niveau de la parcelle ZM101
- Construction d'un regard avec ventouse au lieu-dit Pescajou

Arrête

Article Unique : La mise en service du réseau et des équipements précités est fixée à compter de la date de l'arrêté ;



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président